



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 08/2025 :

Modification du budget 2025
Demande de modification des revenus fiscaux
Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Seul Pascal Voutat (démissionnaire depuis) et Flavio Boscardin étaient présent pour rencontrer l'ensemble de la Municipalité et la Boursière le 9 septembre 2025. Toutefois les membres de la commission des finances ont pu échanger sur ce préavis par la suite.

Votre rapporteur tient à remercier la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et leur excellente collaboration.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales.

2. Examen du préavis

La commission se réjouit du revenu extraordinaire non prévisible de plus de CHF 1,5 M qui permet à la Municipalité de revenir vers le Conseil avec cette proposition de modification de budget.

Même en cas de validation des dépenses complémentaires du présent préavis totalisant CHF 833'230.-, il est prévu un résultat excédentaire pour 2025 de CHF 734'000.- alors que le budget voté fait état d'un excédent de charge de CHF 33'333.86.

Amendements :

Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1. d'adopter le préavis municipal N° 08/2025 relatif aux modifications du budget 2025
2. d'accepter la modification de chacune des lignes budgétaires mentionnées en détail dans le chapitre 3.

Arzier-Le Muids, le 23 septembre 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Pietro Izzo

Matthieu WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur